

RAIFFEISEN

Raiffeisen Suisse

Rapport Active ownership 2024

Avant-propos

En tant que groupe bancaire conscient de ses responsabilités, Raiffeisen s'efforce de créer une contribution positive à un développement orienté vers l'avenir grâce à l'actionnariat actif (Active ownership). Le rapport Active ownership 2024 souligne la pertinence de l'actionnariat actif en tant que partie intégrante de notre règlement Futura et crée la transparence concernant les activités qui en découlent.

Avec son actionnariat actif, Raiffeisen poursuit l'objectif d'inciter les entreprises à agir de manière responsable et de susciter des changements positifs dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance d'entreprise (ESG). En tant qu'investisseurs responsables, nous souhaitons construire un avenir plus durable en exerçant une influence sur les entreprises dans lesquelles les capitaux sont placés. Par notre engagement, nous contribuons à ouvrir pour ces entreprises la voie vers un avenir plus durable.

L'introduction du Swiss Stewardship Code en 2023 par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) et Swiss Sustainable Finance (SSF) montre également la voie à suivre pour Raiffeisen. Cette ligne directrice souligne la responsabilité des investisseuses et investisseurs d'exercer les droits des actionnaires dans le sens d'une gestion durable de l'entreprise, et encourage la transparence et la responsabilité. Raiffeisen salue le Swiss Stewardship Code et se voit confirmée dans l'approche active ownership déjà mise en œuvre.

De plus, l'approche active ownership correspond à notre système de valeurs en tant que coopérative, car elle porte en elle l'idée de communauté, tout comme l'esprit coopératif. La mise en commun des ressources permet d'atteindre des objectifs que les individus ne pourraient pas réaliser seuls. C'est ce que nous voulons faire à travers nos activités d'active ownership.

Pour que nous puissions agir au mieux, dans l'intérêt de notre clientèle, nous attendons avec impatience vos réactions sur la troisième édition de notre rapport Active ownership.

Introduction

Active ownership – une composante de durabilité importante du règlement Futura

La mention «Futura» et le label Futura correspondant permettent aux investisseuses et investisseurs de reconnaître les produits et solutions de placement durables de Raiffeisen. Afin de porter cette mention et ce label, les solutions et produits de placement doivent se conformer au règlement Futura¹ défini par Raiffeisen pour les placements durables. Ce règlement comprend différents éléments de durabilité, dont l'active ownership est un élément central. Chez Raiffeisen, celui-ci comprend deux éléments: l'engagement et l'exercice des droits de vote. Grâce au dialogue direct et à l'exercice des droits de vote par nos partenaires, nous nous efforçons d'inciter des entreprises sélectionnées à adopter une gestion plus durable et sommes guidés par l'intention de promouvoir ou d'atteindre des résultats positifs de manière ciblée.

Conformément au règlement Futura, les diverses composantes de durabilité (cf. illustration 1) sont mises en œuvre tout au long des étapes du processus de placement:

1. Avant de prendre une décision d'investissement, les placements font l'objet d'un examen minutieux sur la base de critères de durabilité. Les deux critères de durabilité «critères d'exclusion» et «évaluation de la durabilité» entrent ici en jeu.
2. Pour l'investissement, l'univers de placement est déterminant. Celui-ci définit quels placements entrent en ligne de compte pour quelles solutions et quels produits de placement.
3. A la sélection des solutions et produits de placement (cf. tableau 1) en aval de l'investissement, s'appliquent l'engagement et l'exercice des droits de vote.
4. Enfin, le rapport de durabilité crée, pour les chiffres clés pertinents, de la transparence.

Rapport de durabilité

Active ownership

Exercice des droits de vote | Engagement

Univers de placement durable

Estimation de la durabilité

Critères d'exclusion

Illustration 1: Le règlement Futura comprend les composantes de la durabilité représentées ci-après. Celles-ci sont utilisées à des degrés divers selon le produit et la solution de placement.

¹ Tous les détails concernant le règlement Futura figurent dans notre brochure «Placements durables chez Raiffeisen».

↗ www.raiffeisen.ch/reglement-futura

Introduction

L'active ownership intervient dans le cadre de produits et de solutions de placement sélectionnés. L'exercice des droits de vote est appliqué aux fonds Futura et Futura II avec des parts d'actions. L'engagement se concentre sur les entreprises qui disposent d'un potentiel d'amélioration en matière d'évaluation de durabilité (selon le rating Inrate) et qui sont

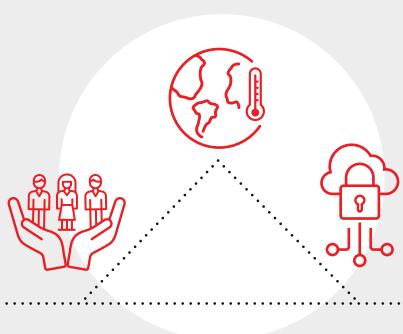
impliquées dans le fonds Futura II quasi indiciel ainsi que dans les mandats de gestion de fortune Futura (cf. tableau 1). Le tableau ci-dessous indique quels éléments de l'approche active ownership sont appliqués à nos solutions de placement:

		Exercice des droits de vote	Engagement
Placements collectifs Raiffeisen	Raiffeisen Futura: placements collectifs gérés activement	✓	
	Raiffeisen Futura II: placements collectifs gérés de manière quasi indicelle	✓	✓
Gestion de fortune Raiffeisen	Mandats Raiffeisen Futura avec placements directs Actions Suisse		✓

Tableau 1: Aperçu de l'utilisation de l'active ownership dans le règlement Futura

Comment fonctionne l'active ownership chez Raiffeisen

L'actionnariat actif implique un dialogue proactif avec les entreprises et l'exercice ciblé des droits de vote associés aux placements. En conséquence, Raiffeisen s'engage à différents niveaux dans des thématiques écologiques et sociales pour produire des améliorations.



Dans quelles entreprises nous engageons-nous?

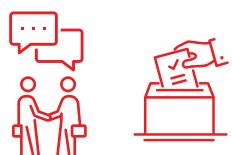
Nous identifions les entreprises internationales et celles de Suisse. Nous incluons explicitement les entreprises qui ne font pas encore partie des meilleures en matière de durabilité, c'est-à-dire celles qui présentent le plus grand potentiel d'amélioration.

Dans quels domaines voulons-nous avoir un impact?

Nous mettons actuellement l'accent sur trois thématiques: le changement climatique (par ex. les énergies renouvelables), le droit du travail et les droits de l'homme (par ex. pas de travail des enfants) et la responsabilité digitale (par ex. la sécurité des données, la gestion des données clients).

Comment mesurons-nous les progrès?

Nous définissons des indicateurs clés de performance (KPI: key performance indicators) par thématique et par entreprise, et rendons ainsi l'impact visé mesurable et visible.



Comment produisons-nous un changement?

Nous menons proactivelement un dialogue avec les entreprises et exerçons nos droits de vote lors des assemblées générales. Dans le premier cas, nous nous concentrerons sur les entreprises présentant un potentiel d'amélioration en matière de durabilité.

Comment rendons-nous compte des résultats?

Une fois par an, nous rendons compte de nos activités dans le cadre d'un rapport sur l'active ownership et évaluons les progrès réalisés.

Engagement

Raiffeisen s'engage proactivement, en coopération avec son partenaire Ethos, à promouvoir des améliorations auprès des entreprises dans l'intérêt des investisseuses et des investisseurs, de l'environnement et de la société. Cela se fait notamment par un dialogue direct avec la direction des entreprises sélectionnées dans lesquelles ont été investis des solutions et des produits de placement Futura avec une approche d'engagement.

Entreprises cibles

Les entreprises figurant dans le tableau 2 ci-dessous ont été sélectionnées par Raiffeisen pour le Dialogue avec les entreprises 2024, car elles présentent, selon une évaluation externe indépendante, de graves controverses ou une évaluation insuffisante de leur durabilité (rating Inrate de décembre 2023). La sélection et la définition des priorités ont été réalisées en fonction, d'une part, de la gravité des controverses et, d'autre part, sur la base du volume investi:

Nom	Rating Inrate
ALPHABET	C+
AMAZON.COM	D+
APPLE	C+
BANK OF AMERICA	D+
CITIGROUP	D+
COCA-COLA	C+
GROUPE GOLDMAN SACHS	C-
HOLCIM	B-
HSBC	C-
JOHNSON & JOHNSON	C
JPMORGAN CHASE	C-
LONZA GROUP	B-
MASTERCARD	B-
MCDONALD'S	C-
META PLATFORMS	C+
NESTLÉ	C+
PFIZER	C+
RECKITT BENCKISER	B-
UBS	C+
VISA	B-
WELLS FARGO	C-

Tableau 2: Entreprises cibles de l'engagement 2024

Thèmes et types d'engagement

Les thèmes de l'engagement sont basés sur les défis identifiés de chaque entreprise et comprennent le **changement climatique**, qui exige des entreprises qu'elles mettent en œuvre des stratégies ambitieuses pour la protection du climat. Sont également abordés les **droits du travail et de l'Homme**, dont on s'attend à ce que les entreprises mettent en œuvre des directives transparentes pour traiter ces sujets. En plus, l'accent est mis sur la **responsabilité digitale et la protection des données**, car la digitalisation soulève de nouvelles questions éthiques, juridiques et financières.

Ethos utilise différentes approches de dialogue avec les actionnaires. Cela comprend l'**engagement direct** avec les entreprises ainsi que les **initiatives d'engagement collectif**.

Les initiatives d'engagement collectif rassemblent des groupes plus importants d'investisseurs institutionnels ayant les mêmes intérêts, ce qui permet d'augmenter la pression et donc l'impact des activités d'engagement. Raiffeisen décide au cas par cas de la participation à de telles initiatives et soutient celles qui sont en accord avec les principes fondamentaux de l'approche Futura.

En plus des sept initiatives en cours, Raiffeisen a soutenu quatre nouvelles initiatives d'engagement collectif en 2024. Vous trouverez des détails à ce sujet dans le tableau 3 ci-dessous. Il s'agissait de deux **initiatives d'engagement d'entreprises (E)**, qui s'adressent directement aux entreprises concernées. En plus, dans le cadre des engagements collectifs, deux **engagements politiques (P)** ont également eu lieu, c'est-à-dire un dialogue avec les autorités de régulation et d'autres institutions qui ont une influence sur le cadre réglementaire.

Initiatives d'engagement collectif soutenues par Raiffeisen Suisse

En cours



Lancement	Nom	Engagement politique (P) / Engagement d'entreprise (E)
26.06.2024 (NOUVEAU)	Déclaration des investisseurs à l'attention des gouvernements concernant la crise climatique	P
23.05.2024 (NOUVEAU)	Déclaration des investisseurs aux entreprises pétrochimiques concernant le plastique	E
22.03.2024 (NOUVEAU)	Déclaration des investisseurs pour mettre fin à la pollution plastique	P
19.02.2024 (NOUVEAU)	Lettre aux investisseurs pour des Assemblées générales virtuelles responsables dans les entreprises canadiennes	E
20.10.2023	Soutien des investisseurs pour un salaire de subsistance en faveur des travailleurs américains	E
10.10.2023	Introduction mondiale des normes S1 et S2 de l'ISSB pour le rapport de durabilité	P
13.09.2023	Vote Say on Climate dans les entreprises britanniques	E
04.08.2023	Importance des normes sociales pour l'International Sustainability Standards Board	P
03.04.2023	Déclaration des investisseurs pour la réduction des emballages et des déchets plastiques	E
15.07.2022	Valuing Water Finance Initiative	E
13.05.2022	Engagement collectif pour l'inclusion digitale	E

Tableau 3: Initiatives d'engagement collectif actif

Achevées



Lancement	Nom	Engagement politique (P) / Engagement d'entreprise (E)
10.11.2022	Lettre à la SEC pour la publication d'un règlement sur le rapport climatique (finalisé le 31.12.2024)	P

Tableau 4: Initiatives d'engagement collectif achevées

Processus d'engagement d'Ethos

Ethos définit cinq étapes pour mesurer l'avancement du processus d'engagement direct avec les entreprises dans le cadre des initiatives d'Ethos. C'est sur la base de ce processus que le dialogue avec les entreprises est mené pour les entreprises cibles sélectionnées. En plus, les cinq étapes servent d'indicateur de l'état d'avancement de l'engagement avec une entreprise au sein des initiatives d'engagement.

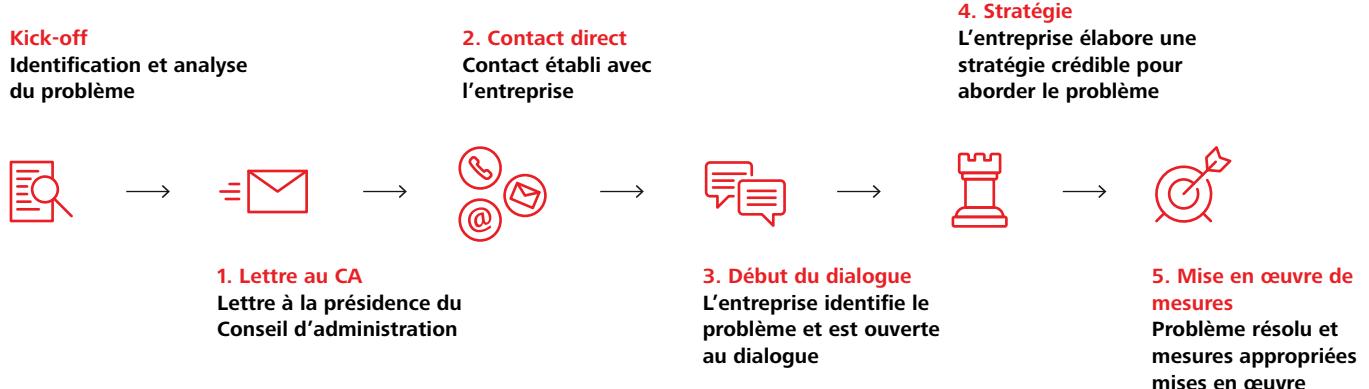


Illustration 2: Processus d'engagement d'Ethos

Découvrez les détails des dialogues d'engagement dans le rapport partiel Engagement 2024 d'Ethos.

raiffeisen.ch/rapport-engagement

Examen et conséquences

Les résultats de l'engagement sont examinés chaque année par Raiffeisen. Si aucun des objectifs définis n'est atteint dans un délai de trois ans et qu'aucun progrès n'est constaté, le titre de l'entreprise concernée est classé comme «ne pouvant être investi» et celle-ci est ainsi retirée de l'univers de placement Futura. Il en résulte une aliénation de tous les placements concernés. Au plus tôt au terme d'un délai de douze mois, un comité interne de Raiffeisen peut décider de réintégrer l'entreprise dans l'univers de placement Futura après un nouvel examen.

Temps forts de l'engagement 2024

Durant l'exercice sous revue, les efforts continus d'Ethos en matière d'engagement ont porté leurs fruits auprès de plusieurs entreprises. Deux success stories sont présentées ci-dessous.



Holcim

Grâce à un dialogue continu avec Ethos, Holcim a participé au questionnaire WDI pour la première fois depuis 2018. La Workforce Disclosure Initiative (WDI) a pour objectif d'établir une norme mondiale pour les rapports sur la dimension sociale. Il s'agit d'une avancée significative dans le domaine des droits du travail et des droits de l'Homme. La participation au questionnaire WDI témoigne de la volonté de Holcim de gérer de manière efficace son personnel et la main-d'œuvre de ses chaînes d'approvisionnement.



Apple

Dans le cadre du thème de l'engagement sur la responsabilité digitale et la protection des données, Ethos s'engage en particulier pour la mise en place de principes éthiques pour l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA). En juin 2024, Apple a dévoilé, pour la première fois, ses principes en matière d'IA responsable. Ils servent de lignes directrices pour le développement d'outils d'IA et de leurs modèles sous-jacents:

1. Donner des moyens d'action aux utilisateurs grâce à des outils intelligents
2. Assurer la représentation des utilisateurs
3. Promouvoir une conception minutieuse
4. Garantir la protection des données

Exercice des droits de vote

Pour les actions suisses dans les fonds Futura de Raiffeisen, l'exercice des droits de vote a été adopté dès 2011. Il a été étendu aux actions internationales et s'applique, depuis 2022, à tous les fonds de Raiffeisen portant la mention «Futura» et ayant une composante actions.

Fonds Futura

La direction du fonds, Vontobel Service de Fonds SA, bénéficie des conseils et du soutien d'Ethos et d'ISS par le biais de recommandations et d'autres prestations administratives pour l'exercice des droits de vote pour les fonds Futura. Les principes d'exercice des droits de vote élaborés par Ethos et ISS et repris par la direction du fonds sont en accord avec les approches de durabilité applicables par le gérant de fortune.

Les droits de vote sont exercés selon les directives suivantes:

- Actions internationales (ISS)
- Actions suisses (Ethos)

Voici le récapitulatif de tous les votes effectués:

	International	Suisse	Total
Ensemble	6'725	1'627	8'352
Pour	6'209	1'383	7'592
Contre	388	244	632
Abstention	2	0	2
Autres ²	126	0	126
Contraire à la recommandation de la Direction	427	251	678

Tableau 5: Exercice des droits de vote pour les fonds Futura 2024

Les votes détaillés figurent dans les rapports partiels «Votes en Suisse» et «Votes à l'international».

Fonds Futura II

La direction du fonds, UBS Fund Management (Switzerland) AG, exerce elle-même les droits de vote pour les fonds Futura II et peut se faire conseiller et assister par des conseillers en vote ou d'autres tiers. Elle utilise la plateforme technique d'ISS pour l'exercice des droits de vote sur la base de ses propres directives en matière de vote, dans l'intérêt des investisseuses et des investisseurs. Elle accorde une attention particulière aux points à l'ordre du jour qui portent sur des questions écologiques, sociales ou de gouvernance.

Les droits de vote pour 2024 ont été exercés selon les directives suivantes:

- Suisse et international

Voici le récapitulatif de tous les votes effectués:

	International	Suisse	Total
Ensemble	4'748	1'800	6'548
Pour	4'134	1'613	5'747
Contre	442	186	628
Abstention	0	1	1
Autres ²	172	0	172
Contraire à la recommandation de la Direction	492	184	676

Tableau 6: Exercice des droits de vote pour les fonds Futura II 2024

Les votes détaillés figurent dans le rapport partiel «Votes Systematic».

² Vote concernant par exemple la durée de validité et la durée des rémunérations ou les votes retirés ou retenus.

Partenaires

Ethos: notre partenaire pour l'exercice des droits de vote pour les actions suisses et le dialogue actif («engagement»)

Ethos est le principal prestataire de services de conseil de Suisse en matière d'exercice des droits de vote et de dialogue actif avec les entreprises.

 www.ethosfund.ch

ISS: notre partenaire pour l'exercice des droits de vote pour les actions internationales

Institutional Shareholder Services («ISS») est le premier fournisseur mondial de solutions de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable.

 www.issgovernance.com

Mentions légales

Le présent document sert uniquement à des fins d'information générale, est destiné à être diffusé en Suisse et ne s'adresse pas à des destinataires d'autres pays. Il ne constitue ni un conseil, ni une recommandation, ni une offre et ne remplace en aucun cas une analyse et un conseil complets et détaillés. Les conditions complètes ainsi que les informations détaillées sur les risques inhérents aux différents instruments financiers mentionnés, qui sont seules déterminantes, figurent dans les documents de vente juridiquement contraignants respectifs (par exemple les prospectus, le contrat de fonds, la feuille d'information de base [FIB]/Key Information Document [KID], les rapports annuels et semestriels). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 Saint-Gall («Raiffeisen Suisse») ou sur www.raiffeisen.ch. Bien que le présent document ait été préparé avec le plus grand soin et en toute bonne foi par Raiffeisen Suisse, cette dernière décline toute responsabilité quant aux éventuels préjudices ou pertes causés (directement ou indirectement) par la distribution de cette publication ou de son contenu ou qui y sont liés d'une autre manière. Raiffeisen Suisse décline toute responsabilité quant aux informations ou aux données provenant de sources tierces («données de tiers»), notamment quant à leur actualité, leur exactitude, leur précision ou leur exhaustivité. Le contenu du présent document peut être modifié à tout moment sans préavis. Raiffeisen Suisse n'est pas tenue de maintenir le présent document à jour. Le présent document ne peut être reproduit ni transmis, en partie ou en totalité, sans l'autorisation écrite de Raiffeisen Suisse.